

## **Grève féministe du 14 juin 2023**

### **Cahier de revendications du personnel de la commune de Plan-les-Ouates**

#### **De meilleures conditions de travail**

- Une revalorisation salariale des fonctions typiquement féminines (patrouilleuse, cantinière, éducatrice de la petite enfance, travailleuse sociale...).
- Une revalorisation salariale des responsabilités humaines à hauteur des responsabilités financières.
- Garantir à toutes les employé.e.s communales une semaine de vacances supplémentaire dès 55 ans.
- Limiter les contrats précaires en CDD et favoriser l'octroi de CDI.
- Améliorer les conditions de travail des employé.e.s ayant des contrats sur appel, notamment en garantissant les salaires en cas de maladie ou d'accident.
- Réévaluer le calcul de la LPP en prenant en compte la totalité du salaire annuel brut, sans déduction de coordination afin de valoriser les rentes des employé.e.s à temps partiel.
- Affilier toutes les employé.e.s à la LPP, y compris celles et ceux ayant de petits taux de travail.
- Accorder un congé menstruel pour toutes les employées le nécessitant.
- Mettre à disposition des protections hygiéniques dans toutes les toilettes de l'administration communale.
- Adapter les conditions de travail des femmes enceintes, selon l'ordonnance OProMA.
- Utiliser l'écriture inclusive pour toutes les communications internes et externes.
- S'assurer d'avoir une politique « tolérance zéro » concernant le harcèlement sexuel, les actes homophobes et transphobes avec la mise en place d'un organe de contrôle externe et une formation obligatoire pour les cadres.

#### **Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée**

- Favoriser l'obtention de places de crèche pour les employé.e.s, quelque que soit leur commune de résidence.
- Mettre en place un congé parental payé de 1 mois pour chaque parent, en supplément du congé maternité et du congé paternité.
- Montrer plus de flexibilité pour les demandes de congé parentaux sans soldes, notamment en accordant la possibilité de le scinder en plusieurs fois et sans d'obligation de devoir poser toutes ses vacances en amont du congé.
- Faciliter l'accès au télétravail.
- Prendre en considération les particularités et les contraintes des différentes structures familiales, en particulier des familles monoparentales comprenant des enfants de moins de 12ans.
- Accorder une baisse du taux de travail jusqu'à 80% pour toutes les employé.e.s le demandant avec la possibilité de le réaugmenter ensuite.